

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.06.2026	D2026-20	5.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 02 DU 29/06/2026
questions, numérotées de D2026-20 à D2026-25

DELIBERATION

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2026

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Georges LAVIGNE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres élus : Monsieur Georges LAVIGNE, Madame Armeline SALLIOT, Madame Chantal GAUMER, Madame Sylvie DUFOUR, Monsieur Jean-Marc REMANDE

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Monsieur Didier BABONNEAU, Monsieur Eric MARIE

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Didier BABONNEAU

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2026-20 à D2026-25	9	9

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
22.06.2026	18h05	Sylvie MALOIZEL	19h40	02.07.2026

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.06.2026	D2026-20	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27/05/2026
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°01 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 27 mai dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 Mai 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Georges LAVIGNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20260629-D2026-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026